

DELIBERATION N° 81/135 : LOCATION D'UNE GRANGE DANS UN IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de Monsieur Eric WENGER, pour louer à usage de garage la grange sise dans l'immeuble communal, 56, rue de l'Eglise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à louer, à titre précaire et révocable, à usage de garage, la grange située dans l'immeuble communal 56, rue de l'Eglise. Cette location prendra effet à compter du 1er Octobre 1981,
- le prix du loyer est fixé à 100 F par mois et sera payable trimestriellement et d'avance, sur émission d'un titre de recettes,
- il ne sera pas établi de bail mais une simple convention réglant les modalités d'occupation de la grange à usage de garage,
- autorise le Maire à signer cette convention.